

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 juin 2012 à 20 Heures 30.**

Présents : M. MARIE, Maire

M DOLLEY LECAUDEY, Adjoints.

M CALIPEL M LEGRAND, M PUDDU Mmes LAVALLEY, GOUESLARD.

Etaient absents, excusés : Mme BIDAN, M DE LAFORCADE

Etait absent : M LECOEUR

Procurations :

Secrétaire de séance : M DOLLEY.

Date de la convocation : Le 07 mai 2012.

*_*_*_

Lecture du compte rendu de la séance du 7 mai 2012 appelle une observation : il faut lire Police de l'eau au lieu de l'agence de l'eau.

Monsieur le Maire ouvre la séance

ASSAINISSEMENT

1. Résultat et analyse des offres remises pour l'assainissement collectif

Les membres de la commission assainissement font part au conseil de l'analyse des offres remises, réalisée par le cabinet d'Etude SA2E, dans le cadre du programme des travaux de création de l'assainissement collectif sur le bourg.

A l'issue de la période de consultation,

7 offres ont été reçues pour le lot 1 : travaux de création des réseaux de collecte:

1. STURNO (50)
2. CEGELEC (50)
3. ROL NORMANDIE (50)
4. LTP LOISEL (50)
5. SITPO(mandataire)- BERNASCONI groupement solidaire (50)
6. MARC (35)
7. ROUTIERE PEREZ (14)

5 offres ont été reçues pour le lot 2 : travaux de création de la station d'épuration type filtres plantés de roseaux d'une capacité nominale de 200 EH :

1. CSE (37)
2. J. VOISIN (37)
3. TP LOISEL (50)
4. TP BOUTTE (50)
5. SAUR-LEHODEY (14-50)

Le résultat des appels d'offres suite à cette analyse et à la phase de négociation est la suivante :

Pour le lot1 : travaux de création des réseaux de collecte

La commission propose de retenir celle du groupement des entreprises SITPO/BERNASCONI de AGNEAUX, pour un montant de 272 899.10 €HT soit 326 387.32 TTC

Pour le lot 2 : travaux de création de la station d'épuration type filtres plantés de roseaux d'une capacité nominale de 200 EH

La commission propose de retenir TP BOUTTE, de CONDE SUR VIRE, pour un montant de 159 907.30 € HT soit 191 249.13 € TTC

Pour la consultation sur les contrôles externes

La commission propose de retenir STGS de AVRANCHES pour un montant de 11 663.00 € HT soit 13 948.95 € TTC

Le conseil Municipal de Contrières

Suite à l'exposé des membres de la commission assainissement,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

DE RETENIR l'offre :

Pour le lot1 : travaux de création des réseaux de collecte

Le groupement des entreprises SITPO/BERNASCONI de AGNEAUX, pour un montant de 272 899.10 €HT soit 326 387.32 TTC

Pour le lot 2 : travaux de création de la station d'épuration type filtres plantés de roseaux d'une capacité nominale de 200 EH

TP BOUTTE, de CONDE SUR VIRE, pour un montant de 159 907.30 € HT soit 191 249.13 € TTC

Pour la consultation sur les contrôles externes

STGS de AVRANCHES pour un montant de 11 663.00 € HT soit 13 948.95 € TTC

AUTORISE et **CHARGE** M le maire de signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération et permettant une bonne administration de ce dossier sous réserve de l'obtention des subventions de l'agence de l'eau et du conseil général

Une réunion d'information ouverte à tous sera organisée le 6 septembre 2012 concernant l'assainissement collectif dans le bourg.

La commission assainissement se réunira le 25 juin 2012 à 20h30 afin d'élaborer un règlement, de déterminer le prix du m³, la taxe de raccordement...

LOTISSEMENT

Monsieur le maire rappelle que l'objet de la consultation concerne le choix d'un maître d'œuvre pour l'aménagement d'un lotissement de 7 à 10 parcelles situées dans le centre bourg de Contrières.

La publicité a fait l'objet d'un affichage en mairie du 1^{er} avril au 27 avril 2012. En complément de cette mesure, les bureaux d'études suivants ont été consultés directement :

1. TECAM de Granville (50)
2. PRYTECH de Coutances (50)
3. SA2E de Bieville Beuville (14)

A l'issue de la période de consultation, 2 offres ont été reçues :

2. SA2E ingénieurs conseils 26, basse rue à 14 112 Bieville Beuville
3. TECAM agence de Granville 43, rue du village Landais BP 128 50401 Granville Cedex

Les caractéristiques financières des offres figurent dans le tableau ci-dessous :

offre	taux	Montant HT offre	Option Permis aménagement	Total HT Offre	Total TTC Offre
SA2E	5,73%	9160,00€	1740,00€	10900,00€	13036,40€
TECAM	non précisé	14000,00€	inclus	14000,00€	16744,00€

Le conseil Municipal de Contrières

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

DE REALISER un lotissement d'environ 7 à 10 lots sur la section cadastrée ZE 185 et 168

DE RETENIR la proposition de SA2E qui est l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 10 900.00 HT soit 13 036.40 € TTC pour la mission de maîtrise d'œuvre.

DE CHARGER M le maire de poursuivre toutes les démarches utiles tant en vue du financement que de la réalisation des études et d'autoriser Monsieur le maire à signer toutes les pièces du marché.

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Monsieur le maire présente aux membres présents les devis concernant l'entretien des espaces verts de la commune de :

- ↪ ENT. GARDIN THUILLET SARL de Quettreville sur sienne
- ↪ Les Jardins Quettrevillais de Quettreville Sur Sienne
- ↪ PACILLY PAYSAGE de Saussey

Afin que le conseil puisse comparer de manière équitable les devis, le conseil demande à en prendre connaissance et de prendre la décision lors du prochain conseil

PERSONNEL COMMUNAL

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 88,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application de l'article 88 de la loi visée ci-dessus,

Vu le décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité,

L'assemblée délibérante,

DECIDE d'instaurer l'indemnité d'administration et de technicité pour les fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi que les agents non titulaires de droit public relevant du grade fixé dans le tableau ci-dessous dans les conditions définies ci-après, à compter du **1^{er} juillet 2012**, étant entendu que le coefficient retenu par la collectivité pour chaque filière, cadre d'emplois ou grade doit être compris entre 0 et 8.

GRADE	MONTANT(S) DE REFERENCE(S) ANNUEL (en vigueur à la date de la délibération)	COEFFICIENT(S) RETENU (maximum 8)
Adjoint administratif territorial de 2 ^{ème} classe	449.24	3

FIXE le(s) critères d'attribution individuelle comme suit :

- la manière de servir résultant de l'évaluation effectuée lors de la notation annuelle et du comportement

DECIDE d'inscrire au budget le crédit nécessaire au mandatement de ces primes résultant du produit entre les montants de référence annuels indexés sur la valeur du point fonction publique et les coefficients y afférents, multiplié par le nombre d'agents concernés (en équivalent temps plein).

Il est prévu que les emplois ouvrant droit à cette indemnité créés par la suite, augmenteront le crédit global dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

CHARGE l'autorité territoriale de procéder, par voie d'arrêté, aux attributions individuelles qui sont modulables en fonction des critères d'attribution énoncés ci-dessus, étant entendu que les versements s'effectuent mensuellement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'instaurer l'indemnité d'administration et de technicité pour les agents de la collectivité, selon les modalités exposés ci-dessus.

ADOpte à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES

1. Contrôle de visite de la citerne gaz

Suite au contrôle de la citerne à gaz, il faudra remplacer 2 poteaux pour le maintien du grillage

2. Mises aux normes de l'électricité de la salle des catéchismes

Le conseil charge les membres de la commission bâtiment travaux, composée de MM CALIPEL Denis, M LECAUDEY Pascal, M LECOEUR Yvon et M LEGRAND Olivier, de contacter différentes entreprises pour la mise aux normes de l'électricité de la salle dite « des catéchismes ». Cette consultation sera à l'ordre du jour au conseil de septembre.

3. Organisation des élections législatives

horaires	Le 10 juin 2012	Le 17 juin 2012
De 8h00 à 11h30	Camille MARIE	Camille MARIE
	Isabelle LAVALLEY	Olivier LEGRAND
	Olivier LEGRAND	Eric DE LAFORCADE
De 11h30 à 15h30	Yvon LECOEUR	Véronique BIDAN
	Pascal LECAUDEY	Vincent DOLLEY
	Philippe PUDDU	Pascal LECAUDEY
De 15h30 à 18h00	Pierrette GOUESLARD	Yvon LECOEUR
	Véronique BIDAN	Camille MARIE
	Camille MARIE	Philippe PUDDU

4. Equipement informatique

Le matériel informatique actuel en mairie, n'a pas la capacité suffisante pour les logiciels qui devront prochainement mis en place. M DOLLEY Vincent propose d'équiper le secrétariat d'une nouvelle unité centrale, d'un vidéo projecteur et d'un net book.

Le conseil émet un avis favorable. Un appel d'offres sera émis et vu lors d'une prochaine session.

5. Prochaine réunion de Conseil

M le maire informe le conseil que la prochaine réunion de Conseil aura lieu le jeudi 5 juillet 2012

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.